



Passage diplôme d'état en pédicurie-podologie

Par **Chopier**, le **29/07/2010** à **23:14**

Bonjour,
Etudiant en pédicurie-podologie, je me suis fait recalé à l'examen du diplôme d'état sur une matière passée, entre autres, avec un de mes anciens professeurs qui a tout fait pour me faire échouer sur une matière, on peut même appeler cela de l'acharnement.
Ma question est de savoir si l'institut a le droit de mettre un de ses professeurs dans les membres du jury lors de cet examen final (en sachant qu'il manque d'impartialité et d'objectivité face à certains de ses élèves) ou l'institut est-il dans l'obligation de faire venir des professeurs d'un autre établissement comme cela se fait par exemple pour le DE d'infirmiers ou tout autre diplôme.
En espérant que vous puissiez répondre à ma demande.
En vous remerciant
Cordialement